

# Progress in implementing the Elephant Trade Information System (ETIS)

## Avancement dans la mise en œuvre du Système d'Information sur le Trafic des Eléphants (ETIS)

*Tom Milliken*

Elephant & Rhino Programme Coordinator, TRAFFIC, PO Box CY 1409, Causeway, Harare, Zimbabwe  
email: tom.milliken@traffic.org

Throughout the 16th meeting of the CITES Conference of Parties (CoP16) held in Bangkok, Thailand from 3 to 14 March 2013, a palpable sense of urgency drove the elephant deliberations with widespread recognition of the fact that African elephants are currently facing a resurgent trade crisis unlike anything witnessed over the last 25 years. Following the withdrawal of an elephant downlisting and ivory trade proposal by Tanzania, the focus of the meeting decidedly shifted to the reports presented by the MIKE and ETIS programmes, which detailed escalating elephant poaching across Africa and record levels of illegal ivory trade in 2011. Indeed, there was unprecedented uptake of the ETIS results, sound decisionmaking for elephants generally ruled the day, and agreement was reached on a series of interventions to curb illegal ivory trade and hold countries answerable for their actions. The CITES Parties left Bangkok with very important achievements in hand and a clear sense of direction moving forward. Importantly, the compliance requirements addressed to countries that perennially fail to take steps against illegal trade in ivory were strengthened, introducing a higher degree of accountability and, hopefully, motivation to seriously tackle outstanding problems for the benefit of elephant conservation.

The prospect of scaled-up action was put into motion at the 62nd meeting of the CITES Standing Committee in July 2012 as a consequence of the joint report by MIKE, ETIS and IUCN/SSC African and Asian Elephant Specialist Groups. There, eight countries or territories identified by ETIS as being most heavily implicated in major illegal ivory trade flows were requested to

Tout au long de la 16<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties de la CITES (CdP16) qui s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande du 3 au 14 mars 2013, un sentiment palpable d'urgence a conduit les travaux sur l'éléphant avec une reconnaissance généralisée du fait que les éléphants d'Afrique sont actuellement confrontés à une crise renaissante du commerce qui ne ressemble pas à tout ce que l'on a connu au cours des 25 dernières années. Après le retrait de la proposition du déclassement de l'éléphant et du commerce de l'ivoire par la Tanzanie, la réunion s'est focalisé sur les rapports présentés par les programmes MIKE et ETIS, qui donnaient des détails sur l'intensification du braconnage des éléphants à travers l'Afrique et des niveaux record du commerce illicite de l'ivoire en 2011. En effet, il y a eu une adoption sans précédent des résultats d'ETIS, la prise de décisions avisées sur les éléphants a généralement été la règle du jour, et un accord a été conclu sur une série d'interventions visant à réduire le commerce illégal de l'ivoire et à tenir les pays responsables de leurs actions. Les Parties à la CITES ont quitté Bangkok ayant des réalisations importantes en main et un sens clair de la direction à prendre. Surtout, les obligations de conformité envoyées aux pays qui prennent rarement des mesures contre le commerce illégal de l'ivoire ont été renforcées, en introduisant un degré élevé de responsabilité et, espérons-le, une motivation pour s'attaquer sérieusement aux problèmes en suspens au profit de la conservation des éléphants.

La perspective d'une action intensifiée a été mise en marche lors de la 62<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CITES en juillet 2012 suite au rapport conjoint de MIKE, ETIS et les groupes de spécialistes de l'éléphant d'Afrique et d'Asie de la CSE/l'UICN. Là, huit pays ou territoires identifiés par ETIS comme étant les plus fortement impliqués dans les grands flux du commerce illicite d'ivoire ont été invités à soumettre des rapports

submit written reports on their implementation of CITES ivory trade requirements to the CITES Secretariat by 1 January 2013. This obligation was directed at China and Thailand as end-use markets, Malaysia, Philippines, Hong Kong and Viet Nam as transit countries, and Kenya, Tanzania and Uganda as ivory source, transit or exit points in Africa. The CITES Secretariat was charged with evaluating the reports and producing recommendations to the Standing Committee at its 63rd meeting convened in Bangkok the day before CoP16 officially commenced. However, three countries—Malaysia, Tanzania and Viet Nam—failed to submit reports, and three others—Philippines, Uganda and Kenya—only produced reports or letters shortly before the meeting. This poor response was duly noted by the Standing Committee members who clearly were not amused and subsequently pushed a series of measures to force focused attention on ivory trade matters. The major result was a Decision, confirmed at the 64th meeting of the Standing Committee on the last day of CoP16, which required the eight countries or territories to develop ivory trade ‘action plans’ with clearly articulated compliance milestones and time frames for addressing salient issues that contribute to the illegal movement and trade in ivory in their countries. Failure to submit action plans or demonstrate progress on their implementation could result in CITES trade sanctions being imposed through a Standing Committee process. The next major review of this development will transpire at the 65th meeting of the Standing Committee in June/July 2014.

These Standing Committee deliberations clearly put the plight of elephants centre stage in Bangkok and set the tone for getting tough on illegal ivory trade. A day later, at the opening ceremony for CoP16, Thailand’s Prime Minister Yingluck Shinawatra announced that her country would be pursuing ‘the goal of putting an end to ivory trade and to be in line with international norms’. As one of the largest unregulated ivory markets in Asia, one of the countries targeted in the Standing Committee action plan process and an Asian elephant range State, this powerful declaration from CoP16’s host country provided further impetus for realizing strong action on illicit ivory trade. Equally, John Scanlon, Secretary-General of CITES, in his speech added:

écrits sur la mise en œuvre de leurs obligations à la CITES en matière de commerce de l’ivoire à son Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette obligation était adressée à la Chine et à la Thaïlande en tant que marchés d’utilisation finale, à la Malaisie, aux Philippines, à Hong Kong et au Vietnam en tant que pays de transit et au Kenya, à la Tanzanie et à l’Ouganda comme pays sources, de transit ou de sortie de l’ivoire en Afrique. Le Secrétariat de la CITES a été chargé d’évaluer les rapports et de présenter des recommandations au Comité Permanent lors de sa 63<sup>ème</sup> réunion tenue à Bangkok la veille du commencement officiel de la CdP16. Toutefois, trois pays - la Malaisie, la Tanzanie et le Viet Nam n’ont pas présenté leurs rapports, et trois autres, les Philippines, l’Ouganda et le Kenya, ont présenté des rapports ou des lettres seulement peu de temps avant la réunion. Ce faible taux de réponse a été dûment noté par les membres du Comité permanent qui manifestement n’étaient pas contents et par la suite ont décidé une série de mesures pour focaliser l’attention sur les questions du commerce de l’ivoire. Le principal résultat a été une décision, confirmée lors de la 64<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent le dernier jour de la CdP16, qui a exigé que les huit pays ou territoires élaborent des « plans d’action » sur le commerce de l’ivoire, avec des étapes de mise en conformité clairement articulées et des échéanciers pour régler les problèmes saillants qui contribuent à la circulation et au commerce de l’ivoire illégal dans leurs pays. Faute de présenter des plans d’action ou de démontrer des progrès de leur mise en œuvre, la CITES pourrait imposer des sanctions commerciales par un processus du Comité permanent. La prochaine révision majeure de ce développement se fera lors de la 65<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent en juin/juillet 2014.

Ces délibérations du Comité permanent ont clairement mis le sort des éléphants au premier plan à Bangkok et a donné le ton pour sévir contre le commerce illégal de l’ivoire. Un jour plus tard, lors de la cérémonie d’ouverture de la CdP16, le Premier Ministre Yingluck Shinawatra a annoncé que son pays poursuivait « le but de mettre fin au commerce de l’ivoire et être en conformité avec les normes internationales ». Comme l’un des plus grands marchés non réglementés de l’ivoire en Asie et l’un des pays ciblés dans le processus du plan d’action du Comité permanent et un Etat de l’aire de répartition de l’éléphant d’Asie, cette puissante déclaration du pays hôte de la CdP16 a donné un nouvel élan pour une action forte sur le commerce illicite de l’ivoire. De même, dans son discours, John Scanlon, Secrétaire général de la CITES a ajouté: « Le crime de la faune a récemment été mentionné

'Wildlife crime has recently been referred to by the UN Security Council, which has linked the Lord's Resistance Army to illicit trade in ivory in the Democratic Republic of the Congo. This criminal activity can pose a serious threat to the stability and economy of these countries; it also robs countries of their natural resources and cultural heritage, and it undermines good governance and the rule of law. These criminals must be stopped and we need to better deploy the sorts of techniques used to combat illicit trade in narcotics to do so.' And a few days later, a new report entitled *Elephants in the dust: the African elephant crisis*, collaboratively produced by UNEP, CITES, IUCN and TRAFFIC sounded a further alarm concerning the escalating threats to the survival of African elephant populations in Africa.

The ETIS report, based on a new improved analytical framework developed by statisticians affiliated with the University of Reading, was presented by TRAFFIC in Committee II, together with the presentations from the MIKE programme and the CITES law-enforcement officer, to support decisionmaking in the context of the broader elephant agenda. Once again, the ETIS analysis drew attention to those countries most heavily implicated in illicit ivory trade, with the result differing from the priorities identified at SC62 by a single change: Uganda dropped to the second tier and South Africa moved onto the top tier list. The Parties quickly moved to adopt a Decision creating a CITES Ivory Enforcement Task Force to work with the countries of 'primary concern' in the ETIS analysis. Accordingly, the CITES Secretariat will, subject to funding, convene a task force to review law-enforcement strategies combating illegal trade and examine DNA testing, other forensic identification techniques for ivory, the use of controlled deliveries, and the application of anti-money-laundering and asset recovery in wildlife crime cases. This task force will include China, (with Hong Kong separately represented), Kenya, Malaysia, Philippines, South Africa, Thailand, Tanzania and Viet Nam, plus Uganda, as well as the International Coalition to Combat Wildlife Crime (ICWC) partner organisations comprising ICPO-Interpol, the United Nations Office on Drugs and Crime, the World Bank, the World Customs Organization and the CITES

par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a lié l'Armée de Résistance du Seigneur au commerce illicite de l'ivoire en République Démocratique du Congo. Cette activité criminelle peut constituer une menace sérieuse pour la stabilité et l'économie de ces pays; il prive également les pays de leurs ressources naturelles et du patrimoine culturel, et sape la bonne gouvernance et l'état de droit. Ces criminels doivent être arrêtés et nous devons mieux déployer les sortes de techniques utilisées pour lutter contre le commerce illicite des stupéfiants». Et quelques jours plus tard, un nouveau rapport intitulé « Eléphants dans la poussière: la crise de l'éléphant d'Afrique », produit en collaboration avec le PNUE, la CITES, l'IUCN et TRAFFIC a sonné une nouvelle alerte sur les menaces croissantes à la survie des populations d'éléphants de l'Afrique.

Le rapport d'ETIS, basé sur un nouveau cadre amélioré d'analyse développé par les statisticiens affiliés à l'Université de Reading, a été présenté par TRAFFIC au Comité II, avec les présentations par le programme MIKE et le Chargé de l'application de la loi de la CITES, afin de soutenir la prise de décision dans le contexte du programme de l'éléphant en général. Une fois de plus, l'analyse d'ETIS a attiré l'attention sur les pays les plus fortement impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire, avec un résultat qui diffère des priorités identifiées au Comité Permanent 62 par un seul changement: sur la liste, l'Ouganda est descendu au deuxième niveau et l'Afrique du Sud est montée au premier niveau. Les Parties ont rapidement décidé d'adopter une décision instituant un groupe de travail sur l'application de la loi de la CITES sur l'ivoire pour travailler avec les pays de «*préoccupation majeure*» dans l'analyse ETIS. En conséquence, le Secrétariat de la CITES, sous réserve de financement, va convoquer un groupe de travail pour examiner les stratégies d'application de la loi pour lutter contre le commerce illégal et examiner des tests d'ADN, d'autres techniques d'identification médico-légale pour l'ivoire, le recours aux livraisons surveillées, et l'application des techniques d'anti-blanchiment d'argent et de récupération des biens dans les affaires de criminalité de la faune. Ce groupe de travail comprendra la Chine (avec Hong Kong représenté séparément), le Kenya, la Malaisie, les Philippines, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, la Tanzanie et le Viet Nam, plus l'Ouganda, ainsi que le Consortium International de Lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC), organisations partenaires comprenant l'OIPC-Interpol, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Secretariat. As some three-quarters of the illegal ivory trade since 2009 has moved through or to these countries, a focused collaborative law-enforcement body operating all along this trade chain holds promise for scaling up investigations and enforcement actions in the future.

In another Decision, the countries of 'secondary concern' in the ETIS analysis were compelled to report to the CITES Secretariat on their implementation of CITES provisions concerning control of ivory and ivory markets. These countries comprise Cameroon, the Republic of Congo, Democratic Republic of Congo, Egypt, Ethiopia, Gabon, Mozambique, Nigeria and Uganda. Following review, some of these nations may be required to submit action plans addressing issues inhibiting effective control of ivory. Regular review of these countries at future CITES Standing Committee meetings will also transpire.

And finally a third Decision addressed countries identified in the ETIS analysis as 'important to watch'. This Decision required the CITES Secretariat to seek clarification from Angola, Cambodia, Japan, Lao People's Democratic Republic, Qatar and United Arab Emirates on their implementation of CITES provisions for the control of ivory trade. The Secretariat's findings and recommendations will be reported at future Standing Committee meetings and further actions may result if necessary.

In other developments, the revision of Resolution Conf. 10.10 on 'Trade in Elephant Specimens' was one of the most important elephant items on the agenda as this Resolution provides the mandate for the MIKE and ETIS programmes, establishes the criteria against which legal domestic trade in ivory must comply, and provides the general framework for addressing any elephant specimen trade under the Convention. At the outset of CoP16, the draft Resolution that came forward lacked a number of important considerations, but a drafting group of Parties under the impressive chairmanship of the United States, and ensuing interventions from the floor, led to a series of improvements:

- compulsory annual reporting of all ivory stockpiles held by governments anywhere in the world
- mandatory forensic examination of all large-

et le Secrétariat de la CITES. Puisque depuis 2009 les trois-quarts de l'ivoire illégal ont été acheminés à travers ou jusqu'à ces pays, un organisme d'application de la loi axée sur la collaboration et qui opère tout au long de cette chaîne commerciale est prometteur. Il pourra intensifier les enquêtes et les mesures d'application dans le futur.

Dans une autre décision, les pays de « préoccupation secondaire » dans l'analyse ETIS ont été contraints de faire rapport au Secrétariat de la CITES sur la mise en œuvre de leurs dispositions en matière de contrôle de l'ivoire et des marchés d'ivoire. Ces pays comprennent le Cameroun, le Congo, la République Démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Mozambique, le Nigeria et l'Ouganda. Après l'examen, on doit exiger à certains de ces pays de présenter des plans d'action portant sur les facteurs qui empêchent le contrôle effectif de l'ivoire. À l'avenir, un examen régulier de ces pays lors des réunions du Comité permanent de la CITES se fera aussi.

Enfin, une troisième décision concernait les pays identifiés dans l'analyse d'ETIS comme étant « importants à observer ». Selon cette décision, il faut que le Secrétariat de la CITES demande des éclaircissements à l'Angola, au Cambodge, au Japon, à la République Démocratique populaire du Laos, au Qatar et aux Émirats Arabes Unis concernant leur mise en œuvre des dispositions de la CITES pour le contrôle du commerce de l'ivoire. Les conclusions et les recommandations du Secrétariat seront présentées lors des futures réunions du Comité permanent et de nouvelles mesures pourraient en résulter si nécessaire.

Dans d'autres développements, la révision de la Résolution Conf. 10.10 sur « le commerce des spécimens d'éléphants » était l'un des éléments les plus importants concernant l'éléphant à l'ordre du jour car cette résolution précise le mandat des programmes MIKE et ETIS, elle établit les critères auxquels le commerce intérieur légal de l'ivoire doit se conformer, et fournit le cadre général pour le contrôle du commerce des spécimens d'éléphants en vertu de la Convention. Au début de la CdP16, le projet de résolution qu'on avançait manquait un certain nombre de considérations importantes, mais un groupe de rédaction des Parties sous la présidence impressionnante des États-Unis, et les interventions suivantes dans la salle, ont conduit à une série d'améliorations :

- un rapport annuel obligatoire de tous les stocks d'ivoire détenus par les gouvernements partout dans le monde
- un examen médico-légal obligatoire de toutes les saisies d'ivoire à grande échelle
- l'inclusion de la « réduction de la demande », comme un

- scale ivory seizures
- inclusion of ‘demand reduction’ as a necessary course of action in end-use markets
- the tracking of trade in live elephants
- a compliance mechanism, including the threat of sanctions, when Parties fail to implement the requirements of the Resolution.

These requirements all serve to strengthen the purview of CITES in dealing with illegal trade in ivory and will assist the ETIS and MIKE programmes through the generation of important new sets of data. It was recognized that growing ivory stockpiles around the world represent an undocumented source of ivory, some of which is surreptitiously entering illegal trade. Until now, CITES has never required Parties to report on the status of their ivory stocks. In the face of increasing evidence of ongoing ivory theft from government-held stocks in both Africa and Asia, this new measure should improve regulation and allow annual tracking of ivory stockpiles all around the world. Governments that fail to secure their ivory stocks and allow ‘leakage’ into illegal trade, now run the risk of exposure. Assisting countries to establish robust ivory stock management programmes is an important consideration for TRAFFIC going forward.

The mandate for forensic examination was another major breakthrough. The Parties agreed compulsory forensic testing in all seizure cases involving 500 kg of ivory or more. Further, retroactive implementation of this mandate should be considered, if possible, for such seizure cases that have occurred during the last 24 months. TRAFFIC has consistently made the case that forensic examination should be a routine procedure for all large-scale ivory seizures to improve our understanding and knowledge of poaching patterns, trade routes and, ultimately, the criminal syndicates behind the smuggling. Considering all seizures of 500 kg or more from 2009 through 2012, the ETIS data indicate that the origin of some 90 tonnes of seized ivory remains unknown or is highly questionable. If adequately implemented, this void should be effectively addressed. This far-reaching development should greatly enhance understanding of illegal ivory trade chain relationships for the high-volume seizure cases in the ETIS data in the future.

- plan d’action nécessaire dans les marchés d’utilisation finale
- le suivi du commerce des éléphants vivants
- un mécanisme de conformité, y compris la menace de sanctions, lorsque les Parties ne parviennent pas à se conformer aux obligations de la résolution.

Ces obligations servent toutes à renforcer le champ d’application de la CITES pour enrayer le commerce illicite de l’ivoire et aidera les programmes d’ETIS et MIKE grâce à la création de nouveaux ensembles de données importants. Il a été reconnu que la croissance des stocks d’ivoire à travers le monde représente une source non documentée d’ivoire, dont une partie entre subrepticement dans le commerce illégal. Jusqu’à présent, la CITES n’a jamais exigé aux Parties de faire rapport sur l’état de leurs stocks d’ivoire. Etant donné les vols d’ivoire de plus en plus manifestes en cours à partir des stocks détenus par les gouvernements en Afrique et en Asie, cette nouvelle mesure devrait permettre d’améliorer la réglementation et le suivi annuel des stocks d’ivoire dans le monde entier. Les gouvernements qui ne parviennent pas à sécuriser leurs stocks d’ivoire et permettent «la fuite» vers le commerce illicite, courent maintenant le risque d’exposition. Aider les pays à établir des programmes de gestion des stocks d’ivoire robustes est une considération importante pour TRAFFIC à l’avenir.

Le mandat pour l’examen médico-légal était une autre percée majeure. Les Parties se sont mis d’accord sur des examens médico-légaux obligatoires dans tous les cas de saisies impliquant 500 kg d’ivoire ou plus. En outre, on devrait envisager la mise en œuvre rétroactive de ce mandat, si possible, pour des saisies faites au cours des 24 derniers mois. TRAFFIC a toujours fait valoir le fait que l’examen médico-légal devrait être une procédure de routine pour toutes les saisies d’ivoire à grande échelle afin d’améliorer notre compréhension et notre connaissance des modes de braconnage, des routes commerciales et, finalement, des organisations criminelles derrière la contrebande. En ce qui concerne toutes les saisies de 500 kg ou plus entre 2009 et 2012, les données d’ETIS indiquent que l’origine de quelque 90 tonnes d’ivoire saisies demeure inconnue ou très discutable. Une mise en œuvre correcte comblerait cette lacune de façon efficace. Ce développement important devrait permettre à comprendre les rapports dans la chaîne du commerce illégal d’ivoire pour les cas de saisie de grands volumes dans les données d’ETIS à l’avenir.

Une autre réalisation importante a été la reconnaissance du fait que « la réduction de la demande » dans les

Another important achievement was the recognition that ‘demand reduction’ in key consuming markets is a very important consideration for managing legal trade in ivory. The evidence is mounting that there is a pronounced need for consumer countries with legal ivory trade to embrace the concept of demand reduction wholeheartedly as extreme limitations exist in terms of the supply of elephant ivory that can be sourced legitimately. Left unfettered, demand for ivory inevitably fuels illegal trade as is presently the case in China. Thus, making demand reduction a legitimate requirement through CITES represents a major step forward. In fact, to support rhino conservation at CoP16, the Parties actually adopted a much stronger decision that calls upon ‘all Parties implicated in the illegal trade of rhinoceros horn as a range or consumer state, ... should develop and implement long term demand reduction strategies or programs and [take] immediate actions aimed at reducing the illegal movement and consumption of rhino horn products, taking into consideration the draft demand reduction principles included in the Annex to document CoP16 Doc. 54.1 (Rev. 1), to achieve measurable change in consumer behaviour.’ With respect to demand reduction and ivory trade, the directive is less precise but nonetheless the approved text in Resolution Conf. 10.10 stands out as an important consideration going forward.

Another breakthrough was secured with respect to trade in live elephants. Until now, the ongoing and increasingly worrying trade in live Asian elephants has not been addressed in Resolution Conf. 10.10, the so-called ‘elephant Resolution’. It is believed that, more than ivory trade, illegal capture from the wild is the single greatest trade threat to Asian elephants and this issue seriously affects the species in many parts of its distribution. Now, range States will be required to report on measures taken to prevent illegal trade in live captive elephants, an important move to support endangered populations that continue to be subjected to live animal trafficking. This foothold in Resolution Conf. 10.10 now provides a basis for highlighting live elephant trade issues at future CITES meetings. In the past, TRAFFIC has provided reports on this trade, including an investigation into the trafficking of live Asian

principaux marchés de consommation est un facteur très important pour la gestion du commerce légal de l’ivoire. Les preuves s’accumulent qu’il est très essentiel que les pays consommateurs ayant un commerce légal de l’ivoire adoptent de tout cœur le concept de réduction de la demande car il existe des restrictions extrêmes en termes d’approvisionnement d’ivoire d’éléphant dont on peut légitimement établir la source. Si elle n’est pas contrôlée, la demande pour l’ivoire inévitablement soutient le commerce illégal, comme c’est actuellement le cas en Chine. Ainsi, le fait de faire la réduction de la demande une obligation légitime de la CITES représente un grand pas en avant. En fait, pour soutenir la conservation des rhinocéros à la CdP16, les Parties ont adopté une décision beaucoup plus forte qui fait appel à « toutes les parties impliquées dans le commerce illégal de corne de rhinocéros en tant qu’état de l’aire de distribution ou de consommation, ... d’élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la demande à long terme ou des programmes et de prendre des mesures immédiates visant à réduire la circulation illégale et la consommation de produits de cornes de rhinocéros, en prenant en considération le projet de principes de réduction de la demande figurant dans l’annexe du document CdP16 Doc. 54.1 (Rev. 1), pour obtenir un changement mesurable dans le comportement des consommateurs. » En ce qui concerne la réduction de la demande et du commerce de l’ivoire, la directive est moins précise ; néanmoins le texte approuvé dans la Résolution Conf. 10.10 constitue un facteur important pour l’avenir.

Une autre percée a été obtenue en ce qui concerne le commerce des éléphants vivants. Jusqu’à présent, le commerce continu et de plus en plus inquiétant des éléphants vivants en Asie n’a pas été abordé dans la Résolution Conf. 10.10, la soi-disant « Résolution sur l’éléphant ». On pense que, plus que le commerce de l’ivoire, la capture illégale dans la nature est la plus grande menace commerciale pour les éléphants d’Asie et ce problème affecte sérieusement l’espèce dans de nombreuses régions de l’aire de distribution. Maintenant, les Etats de l’aire de distribution seront tenus de faire rapport sur les mesures prises pour prévenir le commerce illégal des éléphants captifs vivants, un geste important pour soutenir les populations en voie de disparition qui continuent à être soumis à un trafic d’animaux vivants. Cette « prise » dans la Résolution Conf. 10.10 fournit désormais une base pour mettre en évidence les questions relatives au commerce d’éléphants vivants lors des prochaines réunions de la CITES. Dans le passé, TRAFFIC a fourni des rapports sur ce commerce, y

elephants from Myanmar into Thailand.

And finally, the compliance measures that were formerly articulated in CITES Decision 13.26, the 'Action plan for the control of trade in African elephant ivory', were incorporated in the revised Resolution Conf. 10.10 to embed the notion of accountability and erase any sense of ambiguity in this regard. The directive calls for the CITES Secretariat, on the basis of MIKE and ETIS findings, to identify Parties where illegal trade in ivory is ongoing, to seek explanation and information as to the causes and underlying issues behind such trade, to inform the Standing Committee and, where necessary, to invoke the provisions of Resolution Conf. 14.3 on 'CITES compliance procedures', which includes the possibility of trade sanctions.

In the final analysis, the CITES Parties have put some real teeth into Resolution Conf. 10.10 and elephant conservation under the Convention is now on a much stronger footing in the aftermath of Bangkok. Going forward, one can expect better transparency and understanding on a range of ivory trade fronts, the generation of new sources of data and information, and a stronger basis for holding governments accountable for their ivory trade policies and practices. Translating these positive CITES decisions into a major reduction in elephant poaching and illegal trade in ivory is now the overriding imperative.

compris une enquête sur le trafic d'éléphants d'Asie vivants à partir de Myanmar vers la Thaïlande.

Et enfin, les mesures de conformité qui étaient auparavant énoncées dans la décision de la CITES 13.26, 'le Plan d'action pour le contrôle du commerce d'ivoire de l'éléphant d'Afrique', ont été incorporées dans la Résolution Conf. 10.10 pour intégrer la notion de responsabilité et effacer tout sentiment d'ambiguïté à cet égard. Sur la base des conclusions de MIKE et ETIS, la directive fait appel au Secrétariat de la CITES, d'identifier les Parties où le commerce illégal de l'ivoire se pratique, de chercher des explications et des informations sur les causes et les facteurs qui sous-tendent ces échanges, d'informer le Comité permanent et, le cas échéant, d'invoquer les dispositions de la Résolution Conf. 14.3 sur « le respect des procédures de la CITES », ce qui inclut la possibilité de sanctions commerciales.

Dans l'analyse finale, les Parties à la CITES ont mis quelques vrais pouvoirs dans la Résolution Conf. 10.10 et la conservation de l'éléphant en vertu de la Convention est maintenant sur un pied beaucoup plus fort suivant la réunion de Bangkok. À l'avenir, on peut s'attendre à une plus grande transparence et compréhension sur plusieurs fronts concernant le commerce de l'ivoire, la génération de nouvelles sources de données et d'informations, et une base plus solide pour tenir les gouvernements responsables de leurs politiques et leurs pratiques de commerce de l'ivoire. La traduction de ces décisions positives de la CITES en une réduction importante du braconnage des éléphants et du commerce illégal de l'ivoire est maintenant une nécessité.